



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU

16 JUIN 2014 A 20 H 30 / MAISON DE LA CODECOM

Président de séance : Jacky LEMAIRE (HAIRONVILLE)

Etaient présents : Yolande STOCKER (ANCERVILLE), Martine JOSEPH (ANCERVILLE), Annaïck YVON (ANCERVILLE), Michèle BERTRAND (MAULAN), Dominique PENSALFINI-DEMORISE (NANT LE PETIT), Jean-Louis CANOVA (ANCERVILLE), Angelico MATTIONI (ANCERVILLE), Serge MULLER (AULNOIS), Marc NICOLE (BAUDONVILLIERS), Frédéric VERLANT (BAZINCOURT), Florent RENAUDIN (BRILLON), Francis THIRION (COUSANCES), Régis DUPONT (COUSANCES), André HOPFNER (HAIRONVILLE), Philippe MALAIZE (JUVIGNY), Pierre YUNG (LAVINCOURT), Bernard HENRIONNET (LISLE), Jean-Noël ARMANINI (LISLE), Alain ROMBI (MONTPLONNE), Frédéric BASTIEN (RUPT AUX NONAINS), Thierry LARCELET (SAUDRUPT), Daniel CLAQUIN (SAVONNIERES), Pascal QUERUEL (SOMMELONNE), Roland DUFOUR (SOMMELONNE), Francis LEROUX (STAINVILLE), Dominique GRANDPIERRE (VILLE/SAULX).

Assistaient : Dominique DUPUIS (BAZINCOURT), Alain CLEDAT (JUVIGNY), Richard GROMAND (NANT LE PETIT), Thierry HUSSON (CODECOM), Dominique FABBIAN (CODECOM).

Absents : Delphine LECHAUDEL (COUSANCES, excusée), Bernadette LORIN (COUSANCES-excusee, pouvoir à Francis THIRION), Gérard CHÂLONS (ANCERVILLE), Jean-Noël PIERRE (BRILLON), Gilles DUBAUX (LAVINCOURT-excusee, pouvoir à Pierre YUNG), Yannick INTINS (RUPT AUX NONAINS, supplée).

Secrétaire de séance : Francis LEROUX

Convocations adressées par courrier le 10 Juin 2014



ORDRE DU JOUR

CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE – CAF

Avenant SUPER ETE

Avenants Ô comme 3 pommes Brillon et Cousances

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Affectation du résultat sur les budgets des zones

Modification des dépenses imprévues sur le budget général

Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

PERSONNEL INTERCOMMUNAL

*Prestations sociales
Poste d'agent de développement*

DEMATERIALIZATION

Convention avec la préfecture

PAYS BARROIS

Transformation en Pôle d'équilibre Territorial et Rural

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Lancement de l'appel d'offres

DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

*Validation des fiches de poste du service petite enfance
Validation du tableau des effectifs
Dossiers de ravalement de façades
Subvention club de handball*

QUESTIONS DIVERSES

Mise en place de restauration scolaire le mercredi midi

Jacky LEMAIRE accueille les membres du Conseil Communautaire et, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 20 h 45.

1 – CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE AVEC LA C.A.F. :

Le Président informe les élus que dans le cadre du contrat enfance et jeunesse conclu avec la CAF de la Meuse pour la période 2013-2015, il convient de passer plusieurs avenants pour intégrer la mise en place des services suivants :

- Mise en place d'un mini-camp supplémentaire (*Haute-Vosges*) et d'une semaine d'ouverture supplémentaire du dispositif SUPER été ;
- Ouverture du multi-accueil Ô Comme 3 Pommes à Brillon-en-Barrois (*15 places*) ;
- Ouverture du multi-accueil Ô Comme 3 Pommes à Cousances-les-Forges (*11 places*).

Les fiches-projet jointes à la convocation détaillent les modalités de fonctionnement de ces services : public accueilli, projet pédagogique, horaires d'ouverture, progression pluri-annuelle de l'accueil et budgets 2014 et 2015. Les modalités techniques et pratiques de la mise en place de ces nouveaux services ont été vues en commissions spécifiques et validées techniquement par la CAF.

Le Président rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales est le principal partenaire des opérations de la Communauté de Communes envers la petite enfance et la jeunesse. A l'unanimité, le Conseil Communautaire valide les trois avenants cités ci-dessus.

Jacky LEMAIRE souhaite que les élus sensibilisent leurs administrés aux différentes journées proposées pour les adolescents du territoire.

2 – MODIFICATIONS BUDGETAIRES :

Les services de la préfecture ont fait observer quelques anomalies sur nos budgets prévisionnels 2014 :

- Sur les budgets annexes de la Z.A. de la Forêt et du P.A.E. de La Houquette :
il faudrait affecter l'excédent de fonctionnement 2013 au compte 1068

Le trésorier confirme nos doutes, cette opération ne se pratique pas en comptabilité M4 car la durée de vie de ces budgets est limitée dans le temps et leur vocation est uniquement commerciale.

- Sur la section d'investissement du Budget Général :
il conviendrait de diminuer les dépenses imprévues (55 000 €) pour les passer en dessous du seuil de 7.5% des dépenses totales réelles.
A l'unanimité, les élus décident de retirer 4000 € du chapitre 020
- pour coller au mieux avec les restes à réaliser 2013, il faudrait retirer 17 830 € de l'article 2313 et les ventiler entre les articles 2184 (9 775 €) et 2188 (8 055 €).
A l'unanimité, les élus sont d'accord et autorisent le Président à passer les décisions modificatives nécessaires.

Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales :

Jacky LEMAIRE fait lecture d'un courrier de la Préfecture concernant ce fonds qui consiste à prélever une partie des ressources de certains EPCI à fiscalité propre et communes pour les reverser à d'autres EPCI et communes moins favorisés.

Pour ce qui concerne l'année 2014, notre CODECOM devrait percevoir **166 123 €** répartis comme suit :

- 100 740 € pour les communes (*J. LEMAIRE détaille pour chacune d'elles*)
- 65 383 € pour la CODECOM

La question est posée sur les différentes répartitions dérogatoires possibles :

- soit selon le tableau proposé par la Préfecture et qui tient compte des règles de droit commun telles qu'elles résultent du C.G.C.T.
 - soit en fonction du C.I.F.
 - soit librement selon des critères définis par le Conseil Communautaire
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil optent pour la première proposition.

3 – PERSONNEL INTERCOMMUNAL :

Poste d'Agent de Développement :

La Communauté de Communes avait décidé en juin 2013 d'ouvrir un poste d'agent de développement pour une durée d'un an afin de faire face à un surcroît d'activités (*S.A.D.D., projet de 2nd gymnase, projets des communes, ...*).

Devant les dossiers à venir dans le domaine du développement local (*P.L.U.I., 2nd gymnase, instruction des documents d'urbanisme, ...*), Jacky LEMAIRE propose d'ouvrir un poste d'agent de développement indexé sur la grille des attachés territoriaux pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Compte-tenu du délai très resserré du P.L.U.I. (*printemps 2017*), ce dossier prendra beaucoup de temps à l'agent de développement. De plus, l'instruction des documents d'urbanisme incombera aux CODECOM de plus de 10 000 habitants au 1^{er} Janvier 2015.

Les dépenses afférentes à ce poste représentent un budget annuel d'environ 28 000 euros qui ont été intégrées au BP 2014.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire donne son accord pour l'ouverture de poste et charge le Président de faire paraître la publicité obligatoire.

Recrutements d'Ô Comme 3 Pommes :

Jacky LEMAIRE informe les élus que le recrutement a donné satisfaction et, qu'à ce jour, l'équipe est au complet : 7 auxiliaires de puériculture à temps complet, 2 CAP petite enfance à temps complet et 2 CAP Petite Enfance à mi-temps.

La date de leur prise de fonction a été fixée au 26 Août 2014, soit 4 jours avant l'ouverture officielle des structures afin de leur dispenser :

- une information générale sur la Communauté de Communes (*fonctionnement, élus, ...*),
- une formation incendie,
- puis de les mettre en situation d'encadrement sur Ancerville (*une demi-journée*)
- et de leur faire mettre en place le matériel pédagogique.

Recrutement de personnel saisonnier :

Le Président propose de recruter, durant le mois d'Août pendant 3 semaines, une personne chargée d'aider Francis MERCIER pour plusieurs tâches :

- montage du mobilier qui sera livré dans les crèches de BRILLON et COUSANCES (*lits, tables, chaises, ...*)

- préparation d'une dalle béton pour recevoir un petit chalet extérieur sur le site d'ANCERVILLE.
- retouches de peinture au gymnase

Ce recrutement pourrait se faire avec un emploi saisonnier qui serait rémunéré sur la grille des adjoints techniques.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire approuvent cette décision et chargent le Président du recrutement.

Un appel est lancé à tous les élus pour qu'ils répercutent l'information auprès de leurs administrés.

Fiches de Poste Personnel Ô Comme 3 Pommes :

Le Président rappelle que les fiches de poste sont obligatoires pour tous les agents des collectivités et qu'à ce titre, il convient d'en mettre en place pour tous les agents de notre CODECOM.

Chacun des membres du Conseil a reçu une fiche de poste par fonction : Directrice, Directrice Adjointe, Auxiliaire de Puériculture, ATSEM à temps complet et ATSEM à mi-temps.

Celles-ci précisent : le nombre d'heures hebdomadaires, les liens hiérarchiques, les compétences, le lieu de travail (*pour ce service, les agents seront affectés sur l'ensemble des 3 sites*), et les principales missions dévolues à l'agent. L'objectif est que ces fiches soient validées avant le recrutement officiel de l'équipe afin que chaque agent puisse la signer.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire valide chaque fiche proposée. Elles vont être adressées au Centre de Gestion pour validation par le C.T.P. ainsi que le tableau des effectifs (*remis également à chacun*) qui doit être mis à jour annuellement.

Sur de dernier point, quelques élus font remarquer qu'à compter de 2015, le nombre d'agents constants sera supérieur à 20 et qu'il conviendra de se pencher sur les règles concernant l'emploi d'agent handicapé.

Les fiches de poste des autres services seront proposées au Bureau en Septembre (*service technique*) et en Octobre (*service administratif*).

Notre Communauté de Communes disposera alors d'une fiche de poste pour chacun de ses agents avant la fin de l'année 2014.

Prestations sociales :

Rappel : ce point avait déjà été abordé lors de la réunion du Conseil Communautaire du 17 mars 2014. Les élus avaient décidé de reporter leurs décisions dans l'attente d'éléments prouvant l'obligation de mettre en place une politique de prestations sociales en faveur de leurs agents.

En l'absence de plus amples informations, ce point est supprimé de l'ordre du jour.

Jacky LEMAIRE précise qu'il doit rencontrer prochainement Régis MESOT, Président de la CODECOM de SAINT-MIHIEL qui devrait lui apporter plus de précisions.

4 – DEMATERIALISATION :

Afin de pouvoir dématérialiser les actes administratifs, Jacky LEMAIRE informe les élus qu'il serait nécessaire de signer une convention de partenariat avec la Préfecture.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à :

- signer une convention susvisée
- rechercher un prestataire informatique capable d'assurer ce service.

5 – PAYS BARROIS :

Le Président donne lecture aux membres du Conseil d'un courrier de la Préfecture de la Meuse visant à nous informer de la transformation juridique des Pays en Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (*P.E.T.R.*).

Cette modification d'appellation n'apporte pas de réelles modifications sur le rôle ou la structuration des pays (*qui restent des établissements publics*).

Les seules nouveautés de ce changement sont :

- l'obligation de mettre en place un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI membres (*6 CODECOM et 1 Communauté d'Agglomération*) qui devra notamment traiter des éléments suivants : développement économique, écologique, culturel et social.
- la création d'une conférence des 126 maires du P.E.T.R. qui devra se réunir au minimum une fois par an

La Communauté de Communes peut s'opposer à cette transformation dans un délai de 3 mois à compter de ce courrier (*soit jusqu'au 24 Juillet 2014*). Cette opposition ne fera obstacle à la transformation que si elle est concordante avec celles des autres EPCI membres (*majorité qualifiée*).

Le Conseil Communautaire ne s'oppose pas à cette modification et en prend acte.

6 – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :

Jacky LEMAIRE rappelle que la commission P.L.U.I. s'est déjà réunie à 2 reprises depuis cette nouvelle mandature afin de mettre en place le Cahier des Charges pour le recrutement du bureau d'études qui devra réaliser notre P.L.U.I. opérationnel en 2017.

Le délai d'étude a été fixé à 30 mois de manière à ne pas bloquer les communes possédant un P.O.S.

Il fait observer que le fait d'être passé par un Schéma d'Aménagement et de Développement Durable a fait gagner du temps.

Le Président propose d'opter :

- pour un marché en procédure adaptée
- pour les critères de sélection suivants : 50 % sur le prix, 25 % sur les moyens humains et le respect du planning, 25 % sur les capacités techniques, financières et les références.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve ces choix, autorise le Président à lancer l'appel à candidatures ainsi qu'à solliciter les différents partenaires financiers.

Concernant les modalités de concertation pour d'élaboration du PLUI, les élus de la CODECOM se sont engagés à respecter les prescriptions de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme qui définit la procédure à suivre en la matière.

7 – DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU :

Jacky LEMAIRE rappelle que lors de la dernière réunion de Bureau, le quorum n'était pas atteint et qu'aucune décision n'a pu être prise. Il propose donc au Conseil de statuer sur les points suivants :

- Fiches de poste du service Petite Enfance (traité au point 3)
- Tableau des effectifs (traité au point 3)
- Ravalement de façades privées :

<i>NOM - Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Montant des travaux</i>	<i>Subvention CODECOM</i>
<i>DESCHAMPS Jessica</i>	<i>ANCERVILLE</i>	<i>3 355.21 €</i>	<i>419.40 €</i>
<i>KADOUR Roger</i>	<i>LISLE en RIGAULT</i>	<i>6 999.52 €</i>	<i>457.50 €</i>
<i>KARAKULA Xavier</i>	<i>SOMMELONNE</i>	<i>5 140.19 €</i>	<i>457.50 €</i>

A l'unanimité, le Conseil Communautaire donne son accord pour accorder les subventions ci-dessus correspondant à 12.5 % d'une dépense plafonnée à 3 660 €.

- Subvention au club de handball :

Le Président fait lecture d'un courrier du club de handball intercommunal sollicitant une subvention de 2000 € motivée par l'augmentation du nombre de licenciés, le souhait de former des encadrants et arbitres et une montée au niveau régional souhaitée d'ici 2 ans.

Les membres du Bureau ont fait connaître leur souhait de ne pas octroyer la somme demandée (*pour rappel, lors de la création du club en 2013, une subvention de 3000 € avait été accordée*).

Le Conseil Communautaire décide de verser une subvention de 1500 € (*club intercommunal*) et il sera proposé de réfléchir sur les modalités de versement de subvention, notamment par rapport aux effectifs.

8 – QUESTIONS DIVERSES :

- Compétence scolaire :

Jacky LEMAIRE souhaite connaître les intentions des communes, des regroupements scolaires et S.I.S. sur la mise en place ou non d'une restauration le mercredi midi dans le but de pouvoir organiser la livraison dès la prochaine rentrée scolaire de Septembre.

A ce jour, BRILLON et le S.I.S. LISLE/VILLE sont intéressés, ANCERVILLE, AULNOIS et le S.I.S. de la Vallée de la Saulx sont en réflexion.

Le Président rappelle la réunion du Comité de Pilotage Scolaire du Mardi 17 Juin à 18 h 00 avec Monsieur BERNARD qui viendra présenter les résultats de son étude sur la prise de compétence scolaire et informe d'ores et déjà les élus qu'une autre réunion est prévue le Lundi 30 Juin à 19 h 00 avec Régis MESOT, Président de la CODECOM du Sammiellois qui a pris cette compétence depuis un an.

- Demande de subvention à l'Entente Marne :
La Déclaration d'Intérêt Général en cours actuellement et permettant à notre CODECOM d'intervenir pour tous les travaux d'entretien sur les cours d'eau arrive à son terme.
Le Président demande au Conseil de lui donner l'autorisation de renouveler cette D.I.G. pour 10 ans (2015-2025).
A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'ENTENTE MARNE pour l'étude et la mise en place d'une nouvelle D.I.G.

- Equipements extérieurs pour les crèches :
Ainsi qu'il a été fait pour le site d'ANCERVILLE, le Président propose au Conseil un devis pour des équipements extérieurs fixes sur les sites de BRILLON et COUSANCES (*toboggans, etc...*).
Ce devis, d'un montant de 8 975.25 € HT pour les 2 sites, comprend la fourniture, la pose et les certifications de sécurité.
Il précise que cette dépense pourra être intégrée aux dépenses relatives à la construction des structures et donc être subventionnées.
A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte le devis, autorise le Président à le signer et à solliciter les partenaires financiers.

- Tirage au sort des Jurés d'Assises 2015 :
15 personnes ont été tirées au sort dans le cadre des Jurés d'Assises 2015 sur 15 de nos communes.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 22 h 00.

Pour le Président,
Le Directeur,

Thierry HUSSON

Prochain Conseil Communautaire prévu le 15 Juillet 2014

